

SÉANCE ORDINAIRE

10 SEPTEMBRE 2012

Cent soixante-dixième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 10^e jour du mois de septembre 2012 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Manon Côté.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Madame la commissaire : Erminia Merlo.
Monsieur le commissaire : Réjean Bessette.

Madame la commissaire parent : Sonia Boulay.

Autre absence : Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 12.09.10
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 04.7 Appui au projet d'agrandissement de l'Aréna Marcel-Larocque (document séance tenante : SG 12.09.10-04.7).
- 04.8 Démission.
- 04.9 Comité de sélection.

Retiré le point suivant :

10.1.1 Moniteurs analyseurs – École professionnelle de Métiers (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 août 2012 (document SG 12.09.10-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Information sur la rentrée scolaire.
- 04.5 Structure de participation :
 - 04.5.1 Nomination des membres du comité d'appréciation du rendement de la directrice générale (document CC 12.09.10-04.5.1).
 - 04.5.2 Nomination des membres du comité de révision de décision (SG 12.09.10-04.5.2).
 - 04.5.3 Nomination de deux représentants au comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2012-2013 (document SG 12.09.19-04.5.3).
 - 04.5.4 Nomination d'un représentant au comité pour le plan triennal des investissements pour l'année scolaire 2012-2013 (document SG 12.09.10-04.5.4).
- 04.6 Appui au Centre d'interprétation des énergies renouvelables de Richelieu (document SG 12.09.10-04.6).
- 04.7 Appui au projet d'agrandissement de l'Aréna Marcel-Larocque (document séance tenante : SG 12.09.10-04.7)
- 04.8 Démission.
- 04.9 Comité de sélection.
- 08.1 Engagements (document RH 12.09.10.-08.1).
- 09.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en août 2012 (document RF 2012-09-10 09.1).
- 09.2 Autorisation d'emprunt à long terme (documents RF 12.09.10-09.2).
- 10.1 Adjudication de contrats
 - 10.1.1 **Ce point a été retiré** : Moniteurs analyseurs – École professionnelle de Métiers (document séance tenante).
- 10.2 Transfert de terrain entre la Ville de Marieville et la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour fins de parcs et de terrains de jeux.
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au Conseil.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 27 AOÛT 2012 (document SG 12.09.10-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 27 août 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 12.05.14
002

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2012 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 27 août 2012.

04.2 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au Conseil.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 27 août 2012.

04.4 INFORMATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Claude Boivin invite les directeurs généraux adjoints et les directions de service à transmettre quelques informations en lien avec la rentrée scolaire.

Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint, dresse un bref tableau de la clientèle scolaire au secteur des jeunes, en date du 6 septembre 2012. Il constate notamment une diminution de 52 élèves, soit 237 de plus au préscolaire-primaire et 289 de moins au secondaire, pour un grand total de 16 706 élèves pour l'année scolaire 2012-2013. La baisse prévue de clientèle est presque complétée.

Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe, mentionne que 63 nouveaux membres du personnel de la Commission scolaire ont assisté à la première activité d'accueil mise en place pour fournir à ces derniers de l'information pertinente à leur intégration dans notre organisation.

Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines fait état des engagements effectués en début d'année scolaire et indique les postes qui restent à combler.

Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes, mentionne que certaines formations ont été offertes aux enseignants en début d'année, portant notamment sur les classes multi-âges et sur l'intégration des élèves souffrant de troubles envahissants du développement. Elle mentionne également que des groupes de

développement professionnel poursuivront leurs travaux et d'autres seront mis en place afin de soutenir les enseignants sur différents sujets.

Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, mentionne que 326 personnes sont présentement inscrites au Centre d'éducation des adultes Chanoine-Armand-Racicot et 266 au Centre d'éducation des adultes La Relance. 120 personnes sont inscrites au Centre d'éducation des adultes de Marieville. Pour ce qui est de la formation professionnelle, 389 élèves fréquentent l'École professionnelle de Métiers tandis que le Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot reçoit 549 élèves.

Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières, mentionne qu'il n'y a pas eu de problématique particulière liée à la fermeture du comptoir des taxes scolaires et qu'en date du 23 août, 14 millions ont déjà été encaissés.

Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, dresse un bref portrait de certains travaux réalisés durant la période estivale, soit une soixantaine de projets d'immobilisation et 115 projets d'entretien. Il indique que le projet d'agrandissement de l'école Aux-Quatre-Vents et la construction de la nouvelle école à Marieville seront nécessairement des dossiers prioritaires pour la présente année scolaire. Au niveau du transport des élèves, il souligne que l'opération de début d'année s'est très bien déroulée.

Monsieur Mario Champagne, directeur du Service du secrétariat général et des communications, fait état des différentes couvertures médiatiques que la Commission scolaire et ses établissements ont été l'objet au cours des dernières semaines. Pour ce qui est du service à la clientèle, il mentionne que malgré les appels reçus, la rentrée a été relativement calme.

Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information, étant absente, madame Claude Boivin indique que le personnel du Service des technologies de l'information a procédé au branchement de 5 800 postes de travail. Elle mentionne également quelques dossiers traités durant la période estivale et d'autres qui seront priorisés pour la présente année scolaire.

04.5 STRUCTURE DE PARTICIPATION :

04.5.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (document CC 12.09.10-04.5.1)

Considérant la *Politique d'appréciation du rendement de la directrice générale* (AGP 01) adoptée le 10 avril 2000 par le Conseil des commissaires;

Considérant que le comité d'appréciation de la directrice générale est formé de la présidente du Conseil, de trois commissaires élus et d'un commissaire-parent;

Monsieur Luc Mercier propose madame Annik Tomlinson.
Madame Sylvie Rousselle propose monsieur Eryck St-Laurent.
Madame Magda Farès propose madame Monique Brière.
Madame Manon Côté propose madame Sonia Boulay.
Monsieur Yvon Pineault propose madame Lynda Tessier.
Madame Sylvie Rousselle propose monsieur François Blais.
Madame Monique Brière propose madame Lise Soutière.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Lise Soutière accepte la proposition.

Monsieur François Blais refuse la proposition.

Madame Lynda Tessier refuse la proposition.

Madame Sonia Boulay a manifesté son intérêt à siéger sur le comité d'appréciation du rendement de la directrice générale.

Madame Monique Brière accepte la proposition.

Monsieur Eryck St-Laurent refuse la proposition.

Madame Annik Tomlinson accepte la proposition.

HR 12.09.10
003

Il est donc proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que mesdames Sonia Boulay, Monique Brière, Lise Soutière et Annik Tomlinson soient membres du comité d'appréciation de la directrice générale pour la prochaine année.

En conséquence, ce comité est formé des personnes ci-haut nommées ainsi que de madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité.

04.5.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION (SG 12.09.10-04.5.2)

Considérant l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires peut instituer un comité pour entendre toutes demandes de révision de décision soumises en vertu des articles 9 à 12 de ladite loi;

Considérant la *Procédure de révision d'une décision* adoptée le 12 juillet 1999 (AG PR 01) par le Conseil des commissaires;

Considérant que le comité de révision de décision est notamment constitué de la présidente du Conseil des commissaires, de deux commissaires élus et d'un commissaire-parent;

Considérant que le Conseil des commissaires désigne également quatre commissaires substitués, dont un commissaire-parent;

Monsieur Luc Mercier propose madame Nadine Arseneault.

Monsieur Eryck St-Laurent propose madame Manon Côté.

Madame Monique Brière propose madame Erminia Merlo.

Madame Lynda Tessier propose monsieur Yvon Pineault.

Madame Erminia Merlo propose Lise Soutière.

Monsieur Jacques Darce propose madame Sylvie Rousselle.

Madame Manon Côté propose madame Sonia Boulay.

Madame Marlène Blais propose madame Lynda Tessier.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Lynda Tessier accepte la proposition, à titre du substitut.

Madame Sonia Boulay a manifesté son intérêt à siéger sur le comité de révision de décision, à titre de substitut.

Madame Sylvie Rousselle refuse la proposition.

Madame Lise Soutière accepte la proposition.

Monsieur Yvon Pineault accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Erminia Merlo accepte la proposition, à titre de substitut.
Madame Manon Côté accepte la proposition.
Madame Nadine Arseneault accepte la proposition.

HR 12.09.10
004

Il est donc proposé par monsieur François Blais :

Que mesdames les commissaires Nadine Arseneault, Manon Côté et Lise Soutière, soient membres du Comité de révision de décision pour la prochaine année.

En conséquence, ce comité est constitué des personnes ci-haut nommées ainsi que de madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires;

Et

Que mesdames les commissaires Sonia Boulay, Erminia Merlo et Lynda Tessier ainsi que monsieur le commissaire Yvon Pineault soient membres substitués du comité de révision de décision.

Adopté à l'unanimité.

04.5.3 NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 (document SG 12.09.19-04.5.3)

Considérant l'article 188 de la *Loi sur l'Instruction publique* et l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, lequel indique que le comité consultatif de transport des élèves est notamment composé de deux commissaires;

Madame Sylvie Rousselle propose monsieur Jacques Darche.

Madame Marlène Blais propose madame Lynda Tessier.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Madame Lynda Tessier accepte la proposition.

Monsieur Jacques Darche accepte la proposition.

HR 12.09.10
005

Il est donc proposé par monsieur Luc Mercier :

Que madame la commissaire Lynda Tessier et monsieur le commissaire Jacques Darche, soient membres du comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2012-2013.

Adopté à l'unanimité.

04.5.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ POUR LE PLAN TRIENNAL DES INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 (document SG 12.09.10-04.5.4)

Considérant qu'un représentant du Conseil des commissaires siège au comité pour le plan triennal des investissements;

HR 12.09.10
006

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que madame la commissaire Monique Brière soit nommée pour siéger au comité pour le plan triennal des investissements pour l'année scolaire 2012-2013.

Adopté à l'unanimité.

04.6 APPUI AU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE RICHELIEU (document SG 12.09.10-04.6)

Considérant la demande d'aide financière déposée par le Centre d'interprétation des énergies renouvelables auprès du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dans le cadre du projet PromoScience;

Considérant que le programme PromoScience appuie les occasions d'apprentissage pratique à l'intention des jeunes et de leurs enseignants;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est partenaire d'une chaire de recherche universitaire sur l'intérêt des jeunes à l'égard des sciences et des technologies;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est un partenaire du Centre des énergies renouvelables avec la Fondation Jeunesse de Richelieu et la Ville de Richelieu;

HR 12.09.10
007

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie la demande d'aide financière déposée par le Centre d'interprétation des énergies renouvelables auprès du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dans le cadre du projet PromoScience.

Adopté à l'unanimité.

04.7 APPUI AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA MARCEL-LAROCQUE (document séance tenante : SG 12.09.10-04.7)

Considérant que les besoins en heures de glace pour la population de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sont de plus en plus importants;

Considérant que la Corporation *Aréna Marcel-Larocque inc.* souhaite agrandir l'Aréna Marcel-Larocque afin d'y ériger une deuxième glace;

Considérant que le terrain, propriété de la Commission scolaire, sur lequel est érigé ledit aréna, est détenu par la corporation *Aréna Marcel-Larocque inc.*, aux termes d'un bail emphytéotique intervenu le 22 juillet 1970;

Considérant que la Commission scolaire reconnaît l'importance de l'activité physique et d'un mode de vie sain et actif auprès de ses élèves et de son personnel;

Considérant que la corporation *Aréna Marcel-Larocque inc.*, a déposé une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire de Développement économique Canada pour la réalisation dudit projet;

HR 12.09.10
008

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie le projet d'agrandissement de l'Aréna Marcel-Larocque afin d'y ériger une deuxième glace ainsi que la demande d'aide financière déposée par la corporation *Aréna Marcel-Larocque inc.*, dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire de Développement économique Canada pour la réalisation dudit projet.

Adopté à l'unanimité.

04.8 DÉMISSION

HR 12.09.10
009

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif retraite, de madame Claude Boivin, directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, soit acceptée, et ce, à compter du 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

04.9 COMITÉ DE SÉLECTION

Considérant le départ pour fin de retraite de madame Claude Boivin à titre de directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, en date du 31 décembre 2012;

Considérant le processus mis en place afin de combler le poste de directeur général de la Commission scolaire;

Considérant que le Conseil des commissaires souhaite que le comité de sélection soit notamment composé de la présidente et du vice-président du Conseil ainsi que de trois autres commissaires;

Madame Lynda Tessier propose monsieur Yvon Pineault.

Madame Sylvie Rousselle propose monsieur François Blais.

Madame Monique Brière propose madame Annik Tomlinson.

Monsieur Stéphane Surprenant propose monsieur Luc Mercier.

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Eryck St-Laurent.

Monsieur François Blais propose madame Nadine Arseneault.

Madame Nadine Arseneault propose monsieur Stéphane Surprenant.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres propositions, madame Andrée Bouchard demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidat accepte la proposition faite à leur égard.

Monsieur Stéphane Surprenant accepte la proposition, à titre de substitut.

Madame Nadine Arseneault accepte la proposition, à titre de substitut.

Monsieur Eryck St-Laurent refuse la proposition.

Monsieur Luc Mercier refuse la proposition.

Madame Annik Tomlinson accepte la proposition.

Monsieur François Blais accepte la proposition.

Monsieur Yvon Pineault accepte la proposition.

HR 12.09.10
010

Il est donc proposé par monsieur Luc Mercier :

Que madame la commissaire Annik Tomlinson et messieurs les commissaires François Blais et Yvon Pineault, soient membres du Comité de sélection.

En conséquence, ce comité est constitué des personnes ci-haut nommées ainsi que de madame Andrée Bouchard, présidente et monsieur Pierre Boudreau, vice-président du Conseil des commissaires;

Et

Que madame la commissaire Nadine Arseneault et monsieur le commissaire Stéphane Surprenant soient membres substitués du comité de sélection.

Adopté à l'unanimité.

08.1 ENGAGEMENTS (document RH 12.09.10-08.1)

**HR 12.09.10
011**

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Béatrice Solheid soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 11 – arts plastiques, secondaire, et soit affectée au bassin des enseignants, et ce, à compter du 23 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

**HR 12.09.10
012**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Linda Bélanger soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (17 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente Marcel-Landry, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

**HR 12.09.10
013**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Amélie Benoit soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (20 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Henryville, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

**HR 12.09.10
014**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Brigitte Bussière soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (20 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée aux écoles Sainte-Anne et du Petit-Clocher, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
015

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Julie Carrier soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (18,5 heures par semaine) d'éducatrice en service de garde à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), et ce, à compter du 23 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
016

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Véronique Fleury soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (20 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
017

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Karine Lafrance soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (19 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à l'école Sacré-Cœur (secteur Saint-Luc), et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
018

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Julie Madore soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (21 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à l'école Crevier, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
019

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Chantal Poupart soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (22 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à l'école Bruno-Choquette, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
020

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Marie-Chantal Rodrigue soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (21 heures par semaine) de technicienne en éducation spécialisée à l'école Docteur-Alexis-Bouthillier, et ce, à compter du 11 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN AOÛT 2012 (document RF 2012-09-10 09.1)

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en août 2012. (document RF 2012-09-10 09.1).

09.2 AUTORISATION D'EMPRUNT À LONG TERME (documents RF 12.09.10-09.2)

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), Commission scolaire des Hautes-Rivières (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunt à long terme d'au plus 40 236 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacune de ces transactions;

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (la « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 9 août 2012;

HR 12.09.10
021

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2013, des transactions d'emprunts à long terme d'au plus 40 236 000 \$, soit institué (le « Régime d'emprunts »);
2. Que les transactions d'emprunts à long terme effectuées par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujettes aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de douze mois s'étendant du 1er juillet au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des transactions d'emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer une transaction d'emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque transaction d'emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
 - d) les transactions d'emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « Obligations ») ou auprès de Financement-Québec;
 - e) le produit de chaque transaction d'emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par la Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus on ne tiendra compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur.
4. Que, dans le cas où les emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :
- a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;
 - b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis ;
 - c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.
5. Que, dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées par l'émission d'Obligations, chacune de ces transactions comporte les caractéristiques suivantes :
- a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
 - b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;
 - c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;
 - d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;
 - e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;
 - f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du

certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;

- g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, la Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;
- h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et la Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;
- i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et la Ministre;
- k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;
- l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;
- m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 \$ ou de multiples entiers de ce montant;
- o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;
- p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se

ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la Loi sur les banques et les opérations bancaires (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c. C 67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;

- q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;
- r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;
- s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;
- t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;
- u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;
- v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;
- w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;
- x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et
- y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.

6. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par l'émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;
7. Que l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;
8. Que dans le cas où les transactions d'emprunt en vertu du Régime d'emprunts sont effectuées auprès de Financement Québec, celles-ci comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à une ou des transactions d'emprunts effectuées par l'émission d'Obligations, et ce aux termes d'une seule et unique convention de prêt devant être conclue entre l'Emprunteur et Financement Québec et dont le texte sera en substance conforme au modèle de convention de prêt annexé au présent procès-verbal de cette assemblée;
 - b) pour chaque emprunt, aux fins d'attester sa dette envers Financement Québec, l'Emprunteur lui remettra un billet fait à l'ordre de Financement Québec;
 - c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement Québec.
9. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
10. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - la présidente
 - ou le vice-président
 - ou la directrice générale
 - ou un directeur général adjoint

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du Régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 MONITEURS ANALYSEURS – ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document séance tenante)

Ce point a été retiré.

HUIS CLOS

HR 12.09.10
022

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que soit décrétée la tenue d'un huis clos. Il est 21 h 20.

Adopté à l'unanimité.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 12.09.10
023

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que soit réouverte au public la présente séance. Il est 21 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.2 TRANSFERT DE TERRAIN ENTRE LA VILLE DE MARIEVILLE ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX (document RM 12.09.10-10.2)

Suite aux discussions tenues à huis clos, de l'information additionnelle sera éventuellement transmise aux membres du Conseil des commissaires.

11 - COMMISSAIRES PARENTS

Madame Manon Côté mentionne que la prochaine réunion du comité de parents aura lieu le mardi 11 septembre 2012.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 12.09.10
024

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Dave Turcotte, député à l'Assemblée nationale, comté de Saint-Jean, pour son élection du 4 septembre dernier et nous tenons à l'assurer de notre collaboration habituelle pour tout ce qui concerne l'éducation des jeunes et adultes de notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
025

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Marie Bouillé, députée à l'Assemblée nationale, comté d'Iberville, pour son élection du 4 septembre dernier et nous tenons à l'assurer de notre collaboration habituelle pour tout ce qui concerne l'éducation des jeunes et adultes de notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
026

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Bertrand Saint-Arnaud, député à l'Assemblée nationale, comté de Chambly, pour son élection du 4 septembre dernier et nous tenons à l'assurer de notre collaboration habituelle pour tout ce qui concerne l'éducation des jeunes et adultes de notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
027

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Stéphane Billette, député à l'Assemblée nationale, comté de Huntington, pour son élection du 4 septembre dernier et nous tenons à l'assurer de notre collaboration habituelle pour tout ce qui concerne l'éducation des jeunes et adultes de notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

HR 12.09.10
028

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Pauline Marois, première ministre, pour son élection du 4 septembre dernier et nous tenons à l'assurer de notre collaboration habituelle pour tout ce qui concerne l'éducation des jeunes et adultes de notre territoire. Nous tenons aussi à lui rappeler les efforts de la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre du budget, de la convention de partenariat intervenue entre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et notre organisation et des conventions de gestion signées avec chacun de nos établissements.

De lui transmettre divers documents pour lui présenter notre commission scolaire : plan stratégique, rapport annuel, etc.

De lui rappeler que, malgré notre volonté de continuer à bien servir la population, les membres du Conseil des commissaires sont toujours en attente d'une date pour les élections scolaires.

Adopté à l'unanimité.

13- AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

HR 12.09.10
029

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL